

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 13 mai 2014 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre ministériel de valorisation des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVK1410697A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre ministériel de valorisation des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu l'avis du comité technique du centre ministériel de valorisation des ressources humaines en date du 18 juin 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont supprimés de l'annexe de l'arrêté du 3 décembre 2012 susvisé les emplois désignés au tableau A de l'annexe du présent arrêté, aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 2

Sont ajoutés à l'annexe de l'arrêté du 3 décembre 2012 susvisé les emplois et points désignés au tableau B de l'annexe du présent arrêté, aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 3

À l'annexe de l'arrêté du 3 décembre 2012 susvisé, la désignation de certains emplois éligibles en catégorie A est modifiée comme suit :

- au pôle professionnalisation du centre de valorisation des ressources humaines de Nantes, les mots : « responsable du pôle professionnalisation CPPM - recrutement PEC » sont remplacés par les mots : « responsable de l'unité conduite et pilotage des politiques du ministère - recrutement préparation aux examens et concours » ;
- au pôle formation concours du centre de valorisation des ressources humaines de Tours, les mots : « chef de pôle RHDD » sont remplacés par les mots : « conseiller de formation ressources humaines et développement durable » ;
- au centre de valorisation des ressources humaines d'Arras, les mots : « adjoint au directeur » sont remplacés par les mots : « adjoint au directeur, conseil aux services » ;
- au centre de valorisation des ressources humaines de Mâcon, les mots : « adjoint au directeur » sont remplacés par les mots : « directeur adjoint, chef du pôle recrutement professionnalisation » ;
- au centre de valorisation des ressources humaines de Tours, les mots : « adjoint au directeur » sont remplacés par les mots : « directeur adjoint, pôle formation concours » ;
- aux centres de valorisation des ressources humaines de Clermont-Ferrand et Nancy, les mots : « adjoint au directeur » sont remplacés par les mots : « directeur adjoint » ;

- au centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogique, les mots : « responsable du service études et conseil » et « service études et conseil » sont remplacés respectivement par les mots : « suppléant » et « direction » et les mots : « coordonnateur chargé d'études » et « service études et conseil » sont remplacés respectivement par les mots : « conseiller RH en charge d'une mission spécifique professionnalisation interne et actions internationales » et « service études et conseil ».

Article 4

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 mai 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES

ANNEXE

TABLEAU A

Suppression de la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre ministériel de valorisation des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, aux dates d'effet indiquées :

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	PÔLE-DÉPARTEMENT	DIRECTION service – sous-direction	DATE D'EFFET
B	1	15	Assistant de direction	Centre de valorisation des ressources humaines d'Arras		1 ^{er} avril 2013
B	1	15	Chef de projet compétences-formation	Pôle formation et professionnalisation	Centre de valorisation des ressources humaines d'Aix-en-Provence	1 ^{er} mai 2013
A	1	35	Chef de département	Département recrutement mobilité carrière	Centre de valorisation des ressources humaines d'Aix-en-Provence	1 ^{er} juillet 2013
A	1	25	Adjoint au chef de département	Département recrutement mobilité carrière	Centre de valorisation des ressources humaines d'Aix-en-Provence	1 ^{er} juillet 2013

TABLEAU B

Création d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre ministériel de valorisation des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, aux dates d'effet indiquées :

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	PÔLE-DÉPARTEMENT	DIRECTION service – sous-direction	DATE D'EFFET
B	1	15	Gestionnaire moyens humains et financiers	Pole gestion ressources qualité	Centre de valorisation des ressources humaines d'Arras	1 ^{er} avril 2013
B	1	15	Adjoint au secrétaire général	Secrétariat général	Centre de valorisation des ressources humaines d'Aix-en-Provence	1 ^{er} mai 2013
A	1	35	Chef de département	Département mobilité et parcours professionnels	Centre de valorisation des ressources humaines d'Aix-en-Provence	1 ^{er} juillet 2013
A	1	25	Adjoint au chef de département	Département mobilité et parcours professionnels	Centre de valorisation des ressources humaines d'Aix-en-Provence	1 ^{er} juillet 2013